

Fédération UNICANCER : pour la défense des missions de service public en santé

La Fédération française des Centres de lutte contre le cancer (Fédération UNICANCER) tient à exprimer son indignation face aux prises de position répétées de la Fédération de l'hospitalisation privée – Médecine, Chirurgie, Obstétrique (FHP-MCO) concernant les établissements exerçant des missions de service public.

En effet, depuis ces derniers mois, la FHP-MCO a multiplié les prises de parole pour mettre en cause le mode de financement des missions de service public, notamment les crédits alloués dans le cadre des missions d'intérêt général et l'aide à la contractualisation (MIGAC). Ainsi ce jeudi 26 janvier, la FHP-MCO a organisé une conférence de presse intitulée « Déficit, endettement, gaspillages, gabegie...Hôpital : état d'urgence ? ». La FHP-MCO y attaque directement les valeurs de service public dans le domaine de la santé en France, à savoir : garantir une offre de soins accessible à tous, de qualité, juste et solidaire.

Les Centres de lutte contre le cancer, réunis depuis 2010 au sein du Groupe UNICANCER, sont des établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) - à but non lucratif - participant depuis toujours au service public hospitalier. Ils sont financés par l'assurance maladie selon le principe de la T2A et reçoivent les MIGAC dans les mêmes conditions que les hôpitaux publics.

Dans la charte du groupe UNICANCER, les Centres de lutte contre le cancer ont inscrit leurs engagements au service du patient, notamment :

- « un égal accès à des soins de qualité pour tous »
- « des modes d'exercice assurant équité et pratiques éthiques, avec une prise en charge en conformité avec les tarifs conventionnels et l'absence de pratiques libérales »
- « l'intégration permanente de l'innovation ».

Des financements tels que les MIGAC permettent aux établissements à but non lucratif (publics ou privés) d'assurer des missions d'enseignement, de recherche, de médecine préventive, d'éducation pour la santé, la lutte contre l'exclusion sociale... Ils rendent également possible la mise en œuvre des politiques d'innovation médicale ou le rôle de recours dévolu à certains établissements, comme les Centres de lutte contre le cancer concernant certains cancers rares et situations cliniques complexes. **Ces financements sont donc indispensables pour que les Centres continuent d'offrir à tous les patients une prise en charge innovante, rapide et de qualité, sans dépassement des tarifs de la sécurité sociale.**

La Fédération UNICANCER s'insurge contre une vision de la santé purement économique et centrée sur le profit. Elle réaffirme son engagement à côté des Pouvoirs publics pour un système de santé fondé sur l'intérêt général et les besoins réels des Français.

A propos d'UNICANCER et de la Fédération

Nouveau groupe hospitalier exclusivement dédié à la lutte contre le cancer, le Groupe UNICANCER a été créé en 2010 par les Centres de lutte contre le cancer et leur fédération. Constituant un réseau régional et national, les Centres de lutte contre le cancer sont des établissements de santé privés à but non lucratif, participant au service public hospitalier. Ils assurent des missions de soins, de recherche et d'enseignement. Le groupe est porteur d'un modèle de cancérologie basé sur l'individualisation des traitements et le continuum recherche-soins.

UNICANCER est piloté par la Fédération française des Centres de lutte contre le cancer (Fédération UNICANCER). Une des quatre fédérations hospitalières représentatives, la Fédération UNICANCER a été fondée par les Centres en 1964 pour gérer leur convention collective et les représenter auprès des tutelles.

UNICANCER en chiffres : 20 établissements de santé, 16 000 salariés, 1,8 milliard d'euros de recettes, plus de 250 essais cliniques en cours, plus de 100 000 patients hospitalisés par an.

Pour plus d'information : www.unicancer.fr

Contacts presse :

Valérie Perrot-Egret > Directrice de la communication > 06 09 87 02 20 > v-perrot-egret@unicancer.fr

Viviane Tronel > Chargée de communication > 01 76 64 78 00 > 06 22 19 92 58 > v-tronel@unicancer.fr